



## Une agence sans mandat m'a fait signer un bon de visite

Par **Iomu**, le **22/02/2008** à **09:03**

Bonjour,

J'ai visité un appartement récemment qui m'a beaucoup plus, mais le prix est très peu négociable...

Puis après être allé sur un site de vente de bien immobilier entre particuliers je tombe sur l'annonce de l'appartement en question et là je vois que le prix est plus dans mes cordes! Par curiosité je téléphone au propriétaire et j'apprends que l'agence qui m'a fait visiter l'appartement n'a pas de mandat pour vendre cet appartement, mais pourtant elle m'a fait signé un bon de visite.

Est-ce légal? Si ce n'est pas légal, puis-je passer directement par le vendeur sans risque?

Je rajouterais que l'agence connaissait parfaitement mon budget, et c'était engagé à me faire visiter des appartements dans mes critères, or cet appartement n'est pas du tout négociable dans les prix que je leur avais communiqué.

Merci d'avance !

Par **Mike46**, le **22/02/2008** à **10:24**

Bonjour,

Une question : Avez -vous signé avec elle un mandat de recherche ?

Cordialement

Par **lomu**, le **22/02/2008** à **10:26**

non, uniquement des bons de visites.

Par contre on leur a signalé que l'on était à la recherche d'un appartement et on leur a donné nos critères de recherche.

Par **Mike46**, le **22/02/2008** à **10:32**

Une autre question pourquoi le propriétaire a-t-il confié à l'agence les clefs d'un bien alors que ces derniers n'ont aucun mandats de la part du propriétaire ?

Par **lomu**, le **22/02/2008** à **10:36**

Le vendeur a été "harcelé" par cette agence en lui disant qu'ils avaient des clients intéressés(il avait mis son annonce sur des sites de particuliers).

Le vendeur a finalement accepté et on a visité l'appartement en sa présence. Mais comme il n'apprécie pas cette agence à cause de leur attitude, il ne veut pas signer de mandat avec eux!

Par **lomu**, le **22/02/2008** à **10:38**

De mon côté je suis en train de vérifier si l'agence n'a vraiment pas de mandat, mais le vendeur à l'air sincère!

Par **Mike46**, le **22/02/2008** à **12:09**

D'accord , une chose est sûre si cette agence n'a pas de mandat vous pouvez traiter directement avec le propriétaire.

Cordialement

Par **lomu**, le **22/02/2008** à **16:41**

Est-il possible que dans un bon de visite il est mis une clause rajoutant un mandat de recherche, car ils ne m'ont jamais donné de double de mes bons de visite dans cette agence?

Par **Mike46**, le **22/02/2008** à **16:48**

Non, un bon de visite et un mandat de recherche sont deux documents distincts.  
Cordialement

Par **Iomu**, le **22/02/2008** à **16:49**

ok merci beaucoup Mike pour toute ces informations

Par **Mike46**, le **22/02/2008** à **16:52**

Avec plaisir, si vous avez d'autres questions n'hésitez surtout pas .